

Extrait des décisions du conseil municipal du 24 mars 2023

Le procès verbal sera publié en mairie et sur son site web, après son approbation, lors du prochain CM

Délibérations :

- Convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 38
- Renouvellement du contrat de l'agent en poste au secrétariat
- Aménagement d'une aire de jeux au Champ de Foire : demandes de subventions
- Réalisation d'un mémorial au Pont du Prêtre (à l'intérieur du virage au niveau du point propre).
- Participation au départ à la retraite du Major de la brigade de gendarmerie de La Mure
- Isolation des comble gendarmerie : demandes de subventions
- Adhésion de la commune au Syndicat AGEDI (Changement, pour simplification et par souci économique, de l'outil de la gestion informatique de la commune)
- Elaboration d'une carte d'aléas multirisques et naturels : demandes de subventions
- Approbation du compte de gestion 2022 (établi par la trésorerie public) et du compte administratif 2022 (établi par la municipalité) du budget communal M14. Ils sont identiques à l'euro près, comme il se doit. *(Voir le détail au verso).*
- Approbation du compte de gestion 2022 (établi par la trésorerie public) et du compte administratif 2022 (établi par la municipalité) du budget eau et assainissement M49. Ils sont identiques à l'euro près, comme il se doit. *(Voir le détail au verso).*
- Budget communal M14 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- Budget eau et assainissement M49 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- Vote des taux d'imposition 2023 *(Voir le détail au verso)*
- Approbation du budget primitif communal 2023, M14. *(Voir le détail au verso)*
- Approbation du budget primitif eau et assainissement 2023, M49. *(Voir le détail au verso).*

Questions diverses :

- Les baux commerciaux à renouveler en 2023. Franck Perron ne souhaite pas reprendre la gérance du camping mais garde celle de la supérette (tenue par Laetitia et Cédric) et celle du bar-restaurant. Le repreneur du camping, Monsieur Olivier Grosbonnet, habitera sur place au moins pendant la saison d'ouverture.
- Subventions aux associations prévues en 2023 : 8 720 €.
- Rénovation éclairage public Phase 2 (réalisable en 2024). Elle concernera la rue Principale jusqu'à l'ex-gendarmerie, le plan d'eau et les Verneys). Les ampoules (certaines ayant une puissance de 250 W) seront remplacées par des leds de puissance 24 W ou 32 W.

Appel aux volontaires pour être force de proposition et acteur autour du composteur partagé de Valbonnais

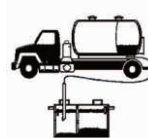
Le 1^{er} janvier 2024, les déchets alimentaires devront être triés à la source autrement dit ne devront plus être mélangés avec les autres déchets dans les Moloks. La CCM, qui a la compétence collecte et traitement des déchets, est en pleine réflexion sur le moyen de répondre à ce nouveau défi. Elle a missionné Trièves-Compostage pour l'accompagner. Le projet est à plus d'un titre vertueux : revaloriser et économiser 20 % des déchets des Moloks. Parmi les solutions : distributions de composteurs individuels, installations de composteurs partagés dans chaque village. C'est déjà le cas à Valbonnais avec son composteur à côté de la superette. Il faudra trouver des ressources auprès des administrés, nous faisons déjà appel à toutes les bonnes volontés pour seconder ceux qui assurent l'entretien du composteur (2 fois 2 heures par an). Ils pourront constituer un relais de Trièves Compostage à Valbonnais et un soutien auprès des habitants. Vous êtes volontaires pour tenir un de ces rôles ou bien seulement pour aider à l'entretien ? Faites vous connaître à la mairie (04 76 30 21 19).

Groupement de commandes pour le ramonage et/ou la vidange des fosses toutes eaux

Le dispositif "Groupement de commandes Ramonage -Vidange" a démarré. Pour en profiter il faut s'inscrire auprès de la secrétaire de mairie (04 76 30 21 19) avant le vendredi 28 avril.

Pour en savoir plus (en particulier les tarifs) se reporter à la page du site :

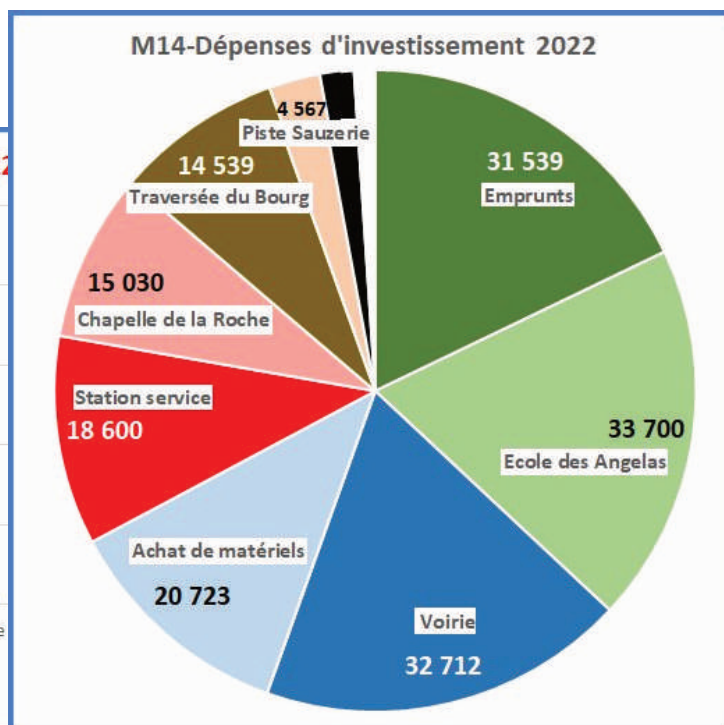
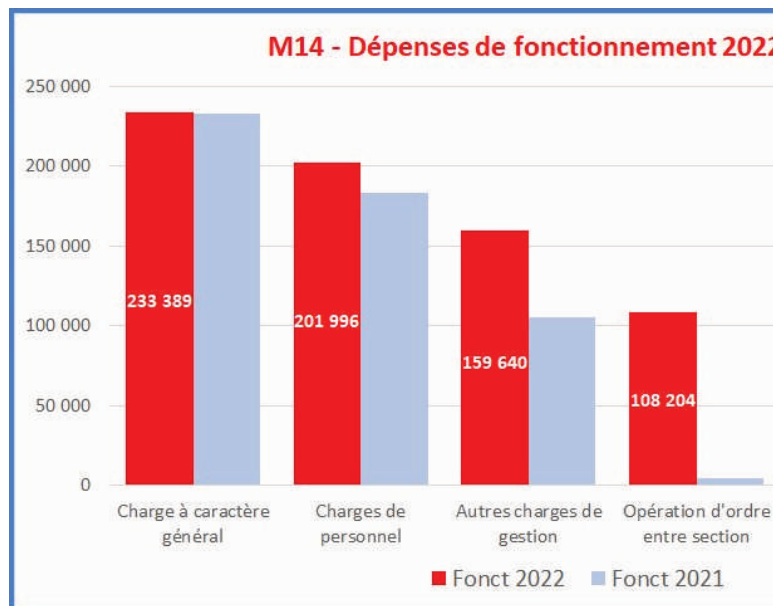
<https://mairiedevalbonnais.fr/mairie>



Compte administratif du budget communal M14, réalisé en 2022

Dépenses de fonctionnement : 752 705,98 €	Recettes de fonctionnement : 906 954,02 €
Dépenses d'investissement : 176 546,04 €	Recettes d'investissement : 312 130,42 €

Zoom sur les dépenses :



Compte administratif du budget eau et assainissement M49, réalisé en 2022

Dépenses de fonctionnement : 142 617,74 €	Recettes de fonctionnement : 142 163,82 €
Dépenses d'investissement : 31 681,84 €	Recettes d'investissement : 67 820,24 €

Vote des taux d'imposition pour 2023 (inchangés depuis 2020)

Année	Date	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non-bât
2023	24/03/2023	7.03 %	28.90 %	70.64 %

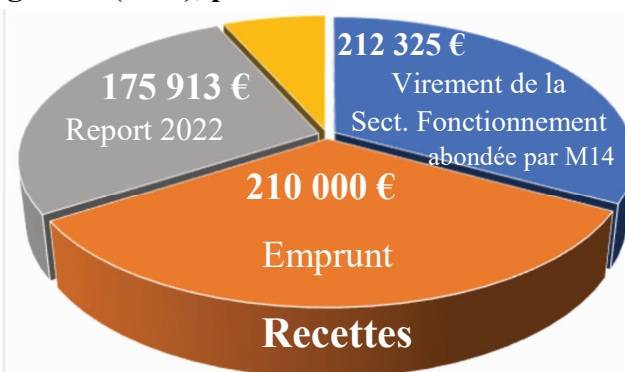
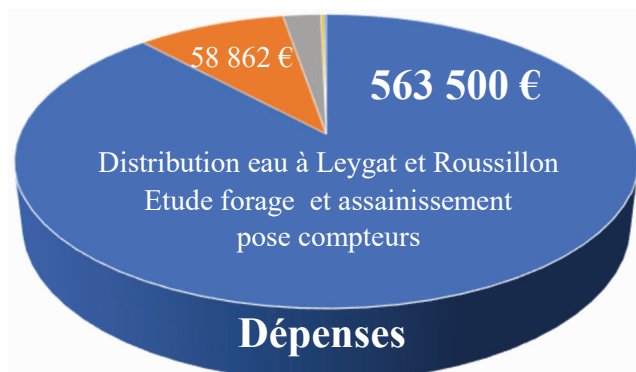
Budget primitif M14, prévu pour 2023

BP M14	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 505 239.68 €	1 505 239.68 €
Investissement	582 376.00 €	582 376.00 €
Total	2 087 615.68 €	2 087 615.68 €

Budget primitif M49, prévu pour 2023

BP M49	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	380 462.32 €	380 462.32 €
Investissement	640 574.40 €	640 574.40 €
Total	1 021 036.72 €	1 021 036.72 €

Zoom sur les investissements du budget eau (M49), prévus en 2023.



L'emprunt de 210 000 € est mis pour équilibrer le budget car les subventions attendues (près de 80%) n'ont pas le droit d'être inscrites avant de les avoir créditer. L'emprunt sera sans doute bien moindre.